



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2023-11-14/DRAES/CROUSLORRAINE-Elections/01

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

VU le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2022 portant délégation de signature de monsieur Richard Laganier, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, à madame Véronique Perdereau, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur l'ensemble des actes relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation à l'exclusion de la gestion des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la délivrance du baccalauréat.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous Lorraine est la suivante :

Président de la commission :

Le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités, ou son représentant.

Représentants des organisations étudiantes représentatives :

Madame Clémence BETARD (FAGE/FEDELOR), titulaire,
Madame Lucie BOULANGER (FAGE/FEDELOR), suppléante,

Monsieur Gauthier DARDENNE (UNEF), titulaire,
Madame Natacha BAURE (UNEF), suppléante,

Monsieur Virginio CESTARO (UNION), titulaire,
XXX, suppléant,

Monsieur Paul DOGNIN (UNI), titulaire,
Monsieur Luigi DEPINANT (UNI), suppléant.

Représentants de l'administration du Crous Lorraine :

Monsieur Frédéric LEONARD, Directeur général du Crous Lorraine, titulaire,
Madame Viviane ROUSSEL, Directrice des ressources humaines, suppléante,

Madame Nadège JUNGKER, Directrice de la vie étudiante, titulaire,
Madame Gaëlle BRESSON, Chargée de mission – service culturel, suppléante,

Monsieur Antoine BALTHAZARD, Chargé des affaires générales et juridiques, titulaire,
Madame Nathalie CLAUDE, Assistante administrative, suppléante,

Madame Davina LAFARGE, Responsable du dossier social étudiant, titulaire,
Monsieur Aymeric ROUSSAS, Chargé d'action culturelle, suppléant.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et le directeur général du Crous Lorraine sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 14 novembre 2023

Véronique PERDEREAU



Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.